

## Des refuges pour les chauves-souris : une opération pour l'adoption de pratiques d'entretien du bâti favorables aux chiroptères en Bretagne

Thomas DUBOS\*

**Résumé.** - Le Groupe Mammalogique Breton conduit, depuis 2006, une expérience participative de conservation des gîtes et espaces favorables aux chiroptères qui implique les particuliers et les collectivités territoriales. L'opération « Refuges pour les chauves-souris » est une campagne de conventionnement de pratiques d'entretien du bâti et des jardins respectueuses des chiroptères, et de promotion des aménagements en faveur de ces espèces. En trois années de mise en œuvre, ce projet a permis l'engagement de 15 refuges qui touchent 68 sites dans toute la Bretagne.

**Mots-clés.** - Refuge ; Chauves-souris ; Protection ; Conservation de l'habitat ; Convention ; Guide technique.

### INTRODUCTION

Pour la plupart des membres des groupes chiroptères régionaux, la désertion de gîtes par des animaux, dérangés à l'occasion de travaux, est certainement chose coutumière. C'est un de ces événements qui a inspiré en 2005 au Groupe Mammalogique Breton (GMB) l'engagement d'une démarche de protection des gîtes de chauves-souris qui soit une campagne à la fois de sensibilisation et de conservation.

L'opération « Refuges pour les chauves-souris » est donc née en 2006. Ce projet consiste à engager avec un propriétaire, particulier ou public, une convention de gestion des parcs, jardins et édifices qui hébergent des chauves-souris ou leur sont favorables. La volonté qui a animé le GMB pour établir les principes de cette convention a été de privilégier la sensibilisation des propriétaires : expliquer et convaincre plutôt qu'imposer. Conduite depuis maintenant trois ans, au départ de façon plutôt confidentielle, et désormais à un rythme plus soutenu, l'opération « Refuges pour les chauves-souris » touche désormais les quatre départements bretons et porte ses premiers fruits : travaux adaptés et aménagements dédiés aux chauves-souris.

### ENGAGER UN REFUGE POUR LES CHAUVES-SOURIS

#### LA CONVENTION

L'objectif de l'opération est de toucher un spectre de propriétaires aussi large que possible et de susciter un nombre important de refuges, condition essentielle pour produire un effet sensible sur le nombre d'espaces favorables disponibles. Le choix des modalités de création du refuge pour les chauves-souris s'est orienté vers une convention (Fig. 2) aussi souple que le permet la conservation des chiroptères : les contraintes ne portent que sur le maintien de l'existant, tous les aménagements pour favoriser les animaux sont proposés sur une base de volontariat. De même, les obligations conventionnelles ont été construites de façon à éviter des engagements que le propriétaire ne pourrait tenir dans certains cas. Par exemple, s'il est demandé de conserver l'accès existant à un espace favorable, il est toutefois possible de le supprimer à la condition de créer un accès de substitution spécifiquement adapté au passage des chiroptères.

Le document pour l'établissement d'un refuge a également été conçu de façon à être attrayant, à susciter l'intérêt et à être facilement accessible afin de pouvoir toucher un public qui

n'est pas toujours sensible à la protection de ces petits mammifères.

Il existe deux formats de convention, l'un pour les propriétaires collectifs (communes et autres collectivités territoriales), et l'autre pour les propriétaires particuliers (associations et privés).

Le document présente les étapes, pas à pas, de l'engagement d'un refuge pour les chauves-souris (méthode en autonomie pour les particuliers et avec intervention du GMB pour les communes). Y figure également la liste des articles à respecter et des propositions complémentaires, de même que la partie conventionnelle à signer qui identifie les lieux concernés.

Les espaces d'une propriété qui peuvent être inscrits dans cette convention sont de toutes sortes (ponts, bâtiments, arbres creux dans un parc...) et sont surtout des espaces qui sont potentiellement favorables aux chiroptères et non pas simplement des gîtes occupés par des colonies. En effet l'objectif de l'opération est double : à la fois garantir la pérennité des gîtes existants, mais également concourir à une disponibilité accrue en espaces favorables accessibles aux chauves-souris.

La convention engage en outre le GMB à apporter conseils et assistance aux propriétaires de refuges et, au besoin, à intervenir sur place pour piloter des travaux sensibles.

Les engagements d'un signataire de refuge pour les chauves-souris concernent l'ensemble des opérations qui pourraient affecter un gîte effectif ou un espace favorable aux chiroptères :

- limiter la fréquentation humaine des espaces occupés ou favorables au strict minimum,
- respecter un calendrier de réalisation des différents travaux sur le bâti et les arbres,



Figure 1. - Panneau du Refuge pour les chauves-souris.

\*Groupe Mammalogique Breton, Maison de la rivière, 29 450 Sizun. thomas.dubos@gmb.asso.fr.

Refuge pour les chauves-souris  
Feuillelet III : Convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris



## Feuillelet III : Convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris

• **Identification du signataire**  
..... propriétaire des édifices et espaces détaillés ci-dessous  
adresse.....

• **Identification des constructions et espaces concernés**

NOM	LOCALISATION OU ADRESSE

• **Objet**  
La présente convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris a pour objet l'application, lors de la réalisation des travaux d'entretien des édifices cités précédemment, des mesures qui sont détaillées dans le paragraphe "engagements".  
Le rôle du refuge pour les chauves-souris est de garantir la pérennité de colonies de chiroptères (toutes les espèces sont légalement protégées) occupant ces constructions, ou de garantir la disponibilité d'espaces favorables dans des édifices non encore occupés. Pour cela, certaines pratiques devront être évitées et diverses actions pour favoriser les chauves-souris pourront être engagées (paragraphe "propositions").

• **Durée**  
La présente convention est conclue pour une année et entre en vigueur à la date de signature. Elle sera renouvelée par tacite reconduction, tous les ans et pour un temps indéterminé. Son adoption donne le droit à l'attribution, par le GMB, du label de "Refuge pour les chauves-souris" au signataire.

• **Panneaux**  
Le GMB s'engage à fournir au propriétaire un panneau autocollant de format A3 qui pourra être affiché par le signataire pour signaler son engagement en faveur des chiroptères traduit par l'établissement du "refuge pour les chauves-souris".  
Le signataire pourra se procurer des panneaux supplémentaires sur demande auprès du GMB contre le versement de 3 euros par panneaux supplémentaires afin de pouvoir aux frais d'édition et d'expédition de ces derniers.



• **Résiliation**  
Le propriétaire signataire se réserve le droit de se retirer unilatéralement de son engagement par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de trois mois.  
Le GMB se réserve le droit de retirer unilatéralement son agrément de "Refuge pour les chauves-souris" au propriétaire signataire, en particulier pour cause de non respect du paragraphe "engagements".  
Le propriétaire s'engage à informer le GMB de toute cessation de la responsabilité d'entretien d'un des édifices mentionnés plus haut.

Convention n°..... exemplaire n°.....

M/Mme ..... qualité (s'il y a lieu) ..... Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :	Pour le GMB M/Mme..... Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :
---	--

 Groupe Mammologique Breton, Maison de la Rivière 29450 Sizun  
tel : 02-98-24-14-00 fax : 02-98-24-17-44, e-mail : [contact@gmb.asso.fr](mailto:contact@gmb.asso.fr) www.gmb.asso.fr  
pour le suivi, le conseil et l'assistance : Thomas Dubos : [thomas.dubos@gmb.asso.fr](mailto:thomas.dubos@gmb.asso.fr)

[www.refugechauves-souris.asso.fr](http://www.refugechauves-souris.asso.fr)

-11-

Figure 1. - Convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris.

- conserver les accès aux espaces occupés ou favorables,
- autoriser l'accès aux spécialistes du GMB,
- conserver quelques interstices et disjointements à l'occasion des travaux de maçonnerie
- avoir recours à des produits de traitement des charpentes non toxiques pour les chauves-souris.

Au-delà de ces préconisations conventionnelles, sont proposées un ensemble d'actions que le propriétaire peut engager

volontairement pour améliorer les capacités d'accueil de sa propriété (installer des nichoirs, ouvrir des accès à des espaces favorables, abandonner l'usage des pesticides...).

L'opération prévoit la fourniture des documents conventionnels et techniques à chaque signataire de même qu'un panneau de signalisation du refuge pour les chauves-souris au format A3 (Fig 1).

Opération "des refuges pour les chauves-souris"



### fiche technique :

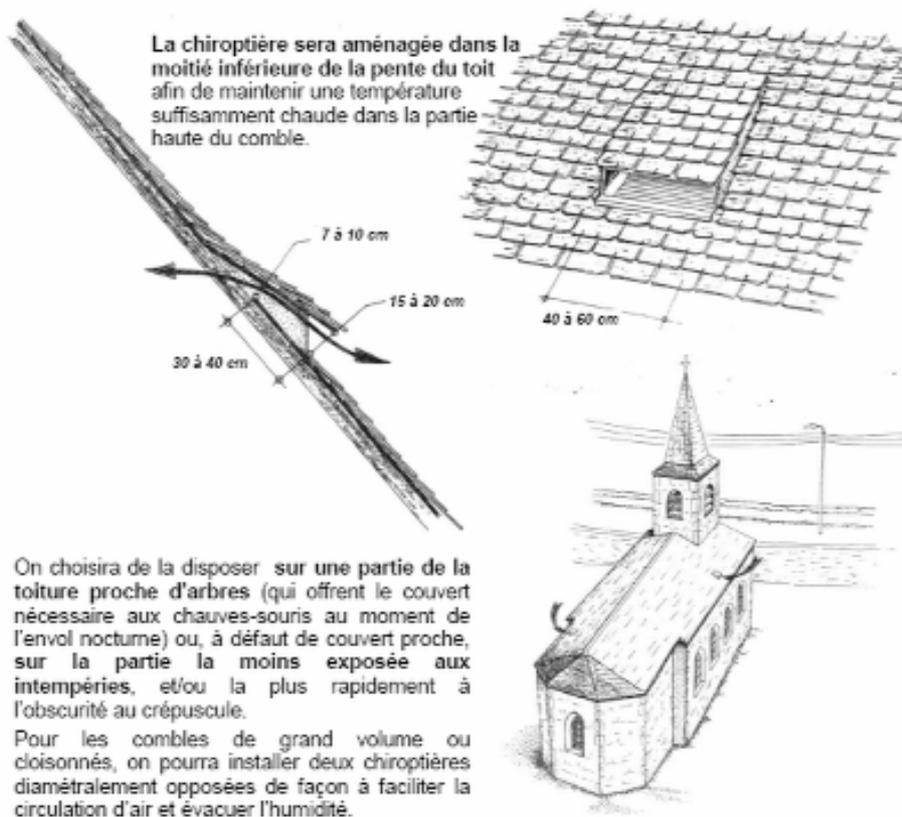
### Les accès adaptés au passage des chiroptères : chiroptières

La chiroptière est un accès, créé de toute pièce sur un toit pour permettre le passage des chauves-souris vers un comble ou un grenier.

Sa mise en œuvre interviendra le plus souvent à l'occasion de réfection de toitures compte-tenu de son inclusion dans le corps du toit. Cet aménagement peut constituer une solution discrète et esthétique pour ouvrir, aux chiroptères, les combles d'un bâtiment (église, habitation...).



Chiroptière dans les Côtes d'Armor



Groupe Mammalogique Breton, Maison de la Rivière 29450 Sizun  
tél : 02-96-26-14-00 fax : 02-96-26-17-66, e-mail : [contact@gmb.asso.fr](mailto:contact@gmb.asso.fr) [www.gmb.asso.fr](http://www.gmb.asso.fr)

[www.refugespourleschauves-souris.com](http://www.refugespourleschauves-souris.com)

Figure 3. - Un exemple de fiche technique : la chiroptière.

#### LE GUIDE TECHNIQUE « ACCUEILLIR DES CHAUVES-SOURIS DANS LE BÂTI ET LES JARDINS

En complément de la protection conventionnelle que constitue la signature d'un refuge, le GMB a édité un guide technique afin d'offrir un outil opérationnel qui aborde les aspects concrets de la conservation des chauves-souris dans sa propriété.

Ce document est donc le complément indispensable à la

convention, il fonctionne avec cette dernière ; pour chaque cas de figure, le signataire vérifie ses engagements dans la convention, et recherche ensuite dans le guide les solutions concrètes qui lui permettront de s'y conformer.

Fidèle à l'esprit qui guide cette opération : expliquer et convaincre plutôt qu'imposer, le guide technique consacre un chapitre aux chauves-souris, afin d'expliquer leur comportement et leurs exigences d'habitat, informations qui étayent l'ensemble des préconisations et précautions édictées ensuite.

Le cœur de l'ouvrage est constitué des fiches techniques (Fig. 3), qui contiennent les informations concrètes utiles au propriétaire d'un refuge lorsqu'il devra intervenir pour ses travaux d'entretien ou d'aménagement.

Chaque notion technique est abordée en une page, de façon claire, accessible à tous, et illustrée par des plans, schémas, et photos.

Ces fiches abordent la recherche, l'identification et le dénombrement des chiroptères chez soi, le calendrier des interventions, les accès adaptés au passage des chauves-souris, le traitement des charpentes, les arbres, les nichoirs et autres aménagements pour accueillir des chauves-souris, et enfin la gestion des parcs et jardins.

## CONDUITE ET ANIMATION DE L'OPÉRATION

### DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE

Conduite depuis trois ans, l'opération « refuges pour les chauves-souris » a permis l'engagement de quinze conventions au cours de la période 2006-2008 selon la chronologie suivante (Tab. I) :

Année :	2006	2007	2008
Refuges engagés avec des particuliers ou associations	1	0	7
Refuges engagés avec des communes	1	4	2
Total	2	4	9

Tableau I. - Evolution du nombre de refuges établis en Bretagne (période 2006-2008).

La dynamique de l'opération est positive, les refuges étant plus nombreux chaque année, de même que les partenaires.

La carte des refuges de Bretagne (Fig. 4) illustre la mise en œuvre progressive de ce projet.

L'action a été conduite sur un secteur pilote dans un premier temps : le Trégor, où par des partenariats avec les Pays et un opérateur Natura 2000, des élus municipaux ont été démarchés de façon privilégiée. Dans un second temps, la campagne s'est élargie, tant du point de vue du territoire visé (l'ouest, puis l'ensemble de la région) qu'en terme de public ciblé, avec un effort de communication porté en faveur des propriétaires particuliers.

Cette seconde phase s'est déclenchée fin 2008, avec la mise en ligne d'un site Internet dédié à l'opération ([www.refu-](http://www.refu-)



Figure 4 - Les refuges existants et projetés en Bretagne en décembre 2008.

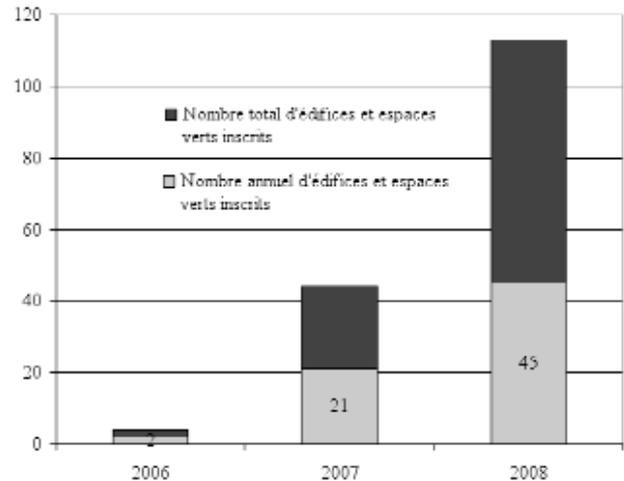


Tableau II. - Evolution du nombre de sites (bâtiments, ponts, jardins...) inscrits dans un refuge pour les chauves-souris (période 2006-2008).

gespourleschauves-souris.com) qui permet de toucher un bien plus grand nombre de propriétaires potentiellement intéressés, notamment dans le grand public.

Ce portail en ligne propose des actualités sur les refuges, des informations sur les chauves-souris, la présentation de l'outil « refuge pour les chauves-souris », et l'ensemble des documents conventionnels et techniques supports de l'opération en téléchargement libre.

### BILAN

L'opération « refuges pour les chauves-souris » a permis de conclure quinze conventions au cours des trois premières années de sa mise en œuvre (Tab. I).

Ce sont, en tout, 68 sites (bâtiments, ponts, jardins...) qui sont, de cette manière, entretenus et conservés de manière à demeurer accueillants pour les chiroptères (Tab. II).

Le nombre d'espèces de chauves-souris dont des gîtes, occasionnels ou plus importants (gîtes d'hibernation ou de mises-bas), sont protégés par un refuge progresse également. Le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), pour ne citer que certaines d'entre-elles, bénéficient de l'opération pour quelques uns de leurs gîtes en Bretagne.

2008 aura, enfin, vu la mise en œuvre concrète de quelques travaux conduits en faveur des chauves-souris sur des sites concernés par un refuge : avec le traitement de charpente au sel de bore et l'aménagement d'une chiroptière sur un presbytère de la commune de Lannion.

**Remerciements.** - Je remercie les membres du réseau chiroptères du GMB qui participent à la réussite de cette opération : Josselin Boireau, Catherine Caroff, Xavier Grémillet, Thomas Le Champion, Guy Le Rest, Nadine Nicolas, et Pascal Rolland ; ainsi que nos partenaires : la DIREN Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne, les Conseils Généraux du Finistère et du Morbihan, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et pour l'Homme, les Pays du Trégor-Goëlo et de Guingamp et l'Association de la Vallée du Léguer.

---

Références bibliographiques

- ARTHUR L. & LEMAIRE M., 1999. - *Les chauves-souris, maîtresses de la nuit*. Lausanne, Delachaux & Niestlé, 265 p. ISBN 2-603-01147-2
- BLANT M., 1992. - *Guide pour la protection des chauves-souris lors de la rénovation des bâtiments*. Berne, Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage, 31 p.
- BRACCO S., 2007. - *Guide technique de l'aménagement des bâtiments publics et ouvrages d'art des Deux-Sèvres en faveur des chauves-souris*. Niort, Deux-Sèvres Nature Environnement, 16 p.
- CHOQUENÉ G.-L. (Coord.), 2007. - Les Chauves-souris en Bretagne. *Penn Ar Bed*, 197/198 :1-68.
- FAIRON J., BUSCH E., PETIT T. & SCHUITEN M., 1995. - *Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et d'autres bâtiments*. Bruxelles, Ministère de la région wallonne, 89 p.
- PENICAUD P., 1996. - *Protéger les chauves-souris en milieu naturel ou bâti*. Sizun, Groupe Mammalogique Breton, 33 p.
- ROUÉ S. & BROCHET A.-L., 2007. - *Les chauves-souris en Bourgogne – Cahier technique*. Autun, Société d'Histoire Naturelle d'Autun; Saint-Brissson, Parc Naturel Régional du Morvan, 19 p.